

Contrat de réservation d'emplacement 2019



A retourner par Courriel ou Courrier Postal :

Camping Les Vistes
350 route des Vistes
30360 Saint Jean de Ceyrargues
France
info@lesvistes.com

Nom Prénom :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Pays :
Tél. :
Email :

Je souhaite réserver un emplacement pour la période :
du : /2019 au : /2019

Noms, Prénoms, Dates de naissance des occupants :

- 1 -
- 2 -
- 3 -
- 4 -
- 5 -

La réservation sera annulée si les noms des inscrits ne correspondent pas aux personnes se présentant à l'arrivée.

Avec un animal (gratuit) : race

MA RESERVATION :

Je réserve :

Choix	Type de réservation	Capacité maxi.
	Un emplacement sans électricité	5 personnes
	Un emplacement avec électricité	5 personnes
	Un emplacement avec électricité et réfrigérateur	5 personnes

Avez-vous déjà séjourné chez nous ? Oui Non

Si non, comment avez-vous connu notre camping ?

ACOMPTE :

Acompte 100 euros

Modes de paiements autorisés : Espèces, Chèques, Chèques Vacances ou Virement Bancaire (IBAN).

Je reconnais avoir pris connaissance de vos conditions de réservation (verso de ce contrat).

Le

Signature :

Conditions de réservation

I - Contrat nominatif

- 1 - Toute réservation est nominative et ne peut être cédée. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la réservation aux torts du client, le produit de la réservation restant définitivement acquis à l'hébergeur.
- 2 - Le client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien sur les lieux à l'issue de la période initialement prévue (Sauf aménagement spécial défini par écrit entre le locataire et l'hébergeur).
- 3 - Les réservations d'emplacement se font à la nuitée de 15h30 au lendemain 12h.
- 4 - Le client devra contracter une assurance pour garantir les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours aux tiers. (A vérifier sur votre contrat assurance habitation).

II - Réservation, acompte et paiement

- 1 - Tout contrat non accompagné d'un acompte de 100 euros sera considéré comme caduc. Le solde restant à régler au plus tard la veille de son départ avant 19h.
- 2 - Seul le contrat de réservation signé avec l'encaissement de l'acompte engage les 2 parties. Edités en doubles exemplaires, ils seront à nous retourner signés. Nous les contresignerons et vous en renverrons un que vous conserverez et présenterez lors de votre arrivée.

III - Horaires/Arrivée retardée/Départ anticipé

- 1 - L'arrivée se fait de 15h30 à 19h/ le départ de 9h à 12h. Dans le cas d'une arrivée retardée, il vous est demandé de nous en informer au plus tôt. L'emplacement restera disponible jusqu'au lendemain 12h. En l'absence de courrier, mail ou fax, l'emplacement redevient libre et l'acompte reste acquis par la direction.
- 2 - Dans le cas de départ anticipé, il s'effectuera obligatoirement avant 19h.
- 3 - Dans le cas d'arrivée retardée et/ou départ anticipé, le règlement correspondant à la période réservée sera exigible en totalité et aucun remboursement ni aucune déduction ne seront consentis.
- 4 - Lors de votre départ, l'emplacement doit être laissé propre.

IV - Annulation

- 1 - Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acompte sera remboursé pour toute annulation parvenue 45 jours avant la date d'arrivée (caché de la poste faisant foi), après ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

V - Visiteurs

- 1 - Les visiteurs sont admis (voir tarif visiteur) à l'intérieur du terrain sous la responsabilité des locataires qui les reçoivent pendant les heures d'ouverture de la réception. Ils devront laisser leur voiture sur le parking et **se présenter à l'accueil dès leur arrivée**. Une pièce d'identité doit être présentée à la réception. **L'accès à la zone piscine leur est interdit**.
- 2 - Aucun invité ne peut occuper votre logement sans l'autorisation de la direction du camping.
- 3 - La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toute personne qui manquerait au respect du règlement intérieur, provoquerait un désordre, se rendrait coupable d'agression, ou qui donnerait de fausses informations sur les accompagnants du séjour.

VI - Animaux

- 1 - Les chiens, hormis ceux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, sont acceptés gratuitement sur présentation du carnet de vaccinations à jour. Ils doivent être tatoués/pucés, tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Des espaces sont mis à votre disposition afin de les divertir ou pour leurs faire effectuer leurs besoins. Ces lieux doivent rester propres. Nous vous rappelons que vous devez être maître de votre animal. L'identification des chiens est obligatoire.
- 2 - Seuls les animaux domestique et familial sont acceptés sur le camping. Le calme doit être respecté.

VII - Piscine

- 1 - Seuls les résidents ont accès à la zone piscine. **Les shorts de bain sont strictement interdits dans la piscine**. (Voir le règlement intérieur).

VIII - Parking

- 1 - Un parking central est obligatoire au centre du camping durant juillet/août. Le déplacement des véhicules vers les emplacements est limité aux chargements ou déchargement d'objets volumineux ou lourds et aux personnes à mobilité réduite.

IX- Règlement intérieur

- 1 - Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. En cas de litige, les Tribunaux d'Alès/Nîmes sont seuls compétents.
- 2 - Le client s'engage à faire respecter par les occupants de la location ou ses visiteurs le règlement intérieur du camping.

Le

Signature :